



Etudes consommateurs rémunérées

Par **abastien**, le **10/12/2008** à **12:36**

Nous sommes une société qui organise des études pour tester les sites Internet. Il s'agit d'entretien individuel d'une heure, rémunérée 50euros en chèque cadeaux. La personne doit donner son avis sur un site. Les personnes souhaitant participer à nos études, s'inscrire via en formulaire en ligne sur notre site.

Question 1 : Pour les jeunes âgés de 15 ans -
Peuvent-ils s'inscrire sur notre site ?
- Peuvent-ils participer à nos études. Si oui, sous quelle condition (une autorisation parentale....)

Question 2 : Pour les jeunes âgés de 16 ans et 17ans : mêmes questions

Merci
Cordialement